

## ADHÉRER À HEXOPÉE

Date de création : 26/01/2021  
Date de première publication : 15/09/2020  
Date de version publiée : 26/01/2021

[Dossier d'adhésion - Cliquer ici](#)

ou en savoir plus : contactez notre chargée de développement, Delphine LAURENT au 06 33 28 19 87 ou [dlaurent@hexopee.org](mailto:dlaurent@hexopee.org)

### LES BONNES RAISONS D'ADHÉRER ?

- Agir pour des valeurs communes
- Animation le dialogue social
- Bénéficier d'une équipe d'experts de vos métiers
- Intégrer un réseau d'employeurs

Cotiser est un acte essentiel de l'adhésion syndicale, elle assure la représentativité de l'organisation patronale en négociation et l'amélioration de nos services. Cotiser c'est aussi adhérer au projet du Hexopée, promu dans le Manifeste et assumer le rôle politique de nos employeurs.

### QUI PEUT ADHÉRER ?

Peuvent adhérer au syndicat toutes associations, groupements d'employeurs, fondations, comités d'entreprise (employant du personnel) ... appliquant les conventions collectives de l'animation, du sport, du tourisme social et familial, des foyers et services de jeunes travailleurs ... ou sans convention collective (stricte application du code du travail) avec ou sans salarié.

### COMMENT ADHÉRER ?

Différents types d'adhésions à Hexopée sont possibles : une adhésion directe ou une adhésion via un «réseau» partenaire d'Hexopée (une fédération par exemple).

[Cliquer ici pour adhérer](#)

### QUE COÛTE UNE ADHÉSION ?

A partir de 120 euros en fonction du nombre de salariés équivalents temps plein, de la masse salariale et de la convention collective appliquée.

## Rappel : la base de calcul de la cotisation

Le montant de la cotisation est maintenant composé **d'une part fixe** et d'une **part variable** selon le nombre d'ETP (confère le barème dégressif ci-dessous) basé sur les chiffres N-2\*)

### Barème des montants

Part fixe Adhèrent direct (il s'agit d'une structure qui adhère directement à Hexopée sans intermédiaire)		120€
Part fixe Adhèrent affilié (une fédération / un réseau a signé une convention avec Hexopée qui permet de couvrir les structures locales du réseau que sont les affiliés)		80€
Part variable selon la tranche liée au nb d'ETP**		
Tranche 1	Les 4 premiers salariés ETP	25€ par ETP
Tranche 2	Du 5 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup> salarié ETP	22€ par ETP
Tranche 3	Du 10 <sup>ème</sup> au 49 <sup>ème</sup> salarié ETP	17€ par ETP
Tranche 4	Du 50 <sup>ème</sup> au 249 <sup>ème</sup> salarié ETP	12€ par ETP
Tranche 5	A partir du 250 <sup>ème</sup> salarié ETP	7€ par ETP

\* (ceux de 2019 pour la cotisation de 2021)

\*\*ex pour 5 ETP : les 4 premiers ETP sont multipliés par 25 € et le 5<sup>ème</sup> par 22 € (voir exemples)

### J'adhère directement à Hexopée

Je suis un adhérent direct donc ma part fixe est de 120€



Ma structure a 13 ETP donc ma part variable est de  
 $(4 \text{ ETP} \times 25\text{€}) + (5 \text{ ETP} \times 22\text{€}) + (4 \text{ ETP} \times 17\text{€}) = 278 \text{ €}$

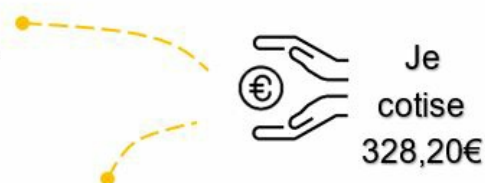


### J'adhère par ma fédération

Je suis un adhérent affilié donc ma part fixe est de 80€, ma Fédération prend en charge 50%, donc je paye 40€



Ma structure a 13,6 ETP donc ma part variable est de  
 $(4 \text{ ETP} \times 25\text{€}) + (5 \text{ ETP} \times 22\text{€}) + (4,6 \text{ ETP} \times 17\text{€}) = 288,20 \text{ €}$



### Contribution complémentaire

A partir de 2021, il sera possible de souscrire un contribution complémentaire pour accéder à l'information Hexopée d'autres conventions collectives que celle de la structure. Par exemple, pour une structure appliquant la convention collective de Eclat mais souhaitant des informations sur le sport et le tourisme social et familial, il sera ainsi possible de souscrire à deux contributions complémentaires.

Le montant pour chaque contribution complémentaire est de 120 euros. Il est également possible de souscrire à une contribution complémentaire sur le secteur des organismes de formation, Hexopée étant associée au syndicat des OF de l'ESS, le Synofdes. La contribution complémentaire se monte pour ce secteur à 150 euros.

**CONTACT**

Pour plus d'informations : Delphine LAURENT - [dlaurent@hexopee.org](mailto:dlaurent@hexopee.org), 06 33 28 19 87